

pendant la période. Si j'ai bien compris cette transaction, on n'a demandé que 1.53 p. 100 pour toute la mise de fonds?

M. MATTHEWS: Pour 1947.

M. JACKMAN: Pour 1948 il agrée tout à fait au ministre qu'Air-Canada verse 3 p. 100 au gouvernement sur précisément les mêmes fonds?

Le très hon. M. HOWE: Pour 1947 le capital fixe va rapporter 3 p. 100 d'intérêt. Sur la construction, Air-Canada a payé le taux payé par le gouvernement à la banque pour ce genre d'avance.

M. JACKMAN: Ce qui donne un taux moyen de 1.53 p. 100.

Le très hon. M. HOWE: Je le sais, mais le gouvernement avait obtenu un emprunt à .53 p. 100.

M. JACKMAN: La différence en est qu'en tentant de comparer ce taux comme pour une compagnie ordinaire, celle-ci n'est pas accessible au gouvernement. A combien s'élevait la capitalisation permanente de la compagnie en 1947?

M. MATTHEWS: A près de 6 millions de dollars.

M. JACKMAN: De sorte que le reliquat du capital a été souscrit et c'est ainsi que vous avez obtenu un taux composite de 1.53 p. 100?

M. MATTHEWS: C'est cela.

M. JACKMAN: Cela ne change rien pour le Trésor à Ottawa, mais nous rend difficile l'analyse du bilan.

M. MATTHEWS: Naturellement, ayant conféré avec le sous-ministre des Finances, il m'est difficile de me rappeler quand il a consenti des concessions concernant l'intérêt lorsqu'il devait envisager le coût des fonds qu'il devait trouver. Il est plutôt intransigeant à ce sujet, comme on peut le constater, d'après les taux d'intérêt demandés sur les prêts consentis par l'État de temps à autre, par exemple, à la *Canadian National (West Indies) Steamships*.

Le très hon. M. HOWE: Tous les fonds productifs de l'entreprise rapportent 3 p. 100. Ces postes, le bâtiment et l'usine ne rapportent rien. Voici comment nous procédons d'habitude: nous nous procurons ces postes tout neufs, en payons le plein prix et nous nous en servons le jour de leur acquisition.

M. JACKMAN: Mais le ministre ne peut les obtenir lorsqu'ils sont terminés sans avoir à déboursier.

Le très hon. M. HOWE: La façon dont les banques consentent des avances est assez juste.

M. JACKMAN: Mais j'aimerais que la question soit traitée pas tant au point de vue du Trésor.

Le très hon. M. HOWE: Quelle objection avez-vous à ce qu'Air-Canada bénéficie d'une transaction avantageuse? Y trouvez-vous à redire?

M. JACKMAN: Elle n'est pas sur le même pied que les autres compagnies. Si vous aviez subi une perte l'an dernier, ce devrait être une perte commerciale typique ou encore un bénéfice commercial.

M. MATTHEWS: Il y en a eu des exemples nombreux sur le marché monétaire de New-York en 1947 auquel les compagnies se sont adressées et ont emprunté des fonds à court terme à des taux de même. Et ensuite quelque temps après elles ont lancé des émissions à long terme qui indiquaient que leurs taux d'intérêt allaient de 3 p. 100, plus 2½ p. 100, et 3 p. 100. Les exemples de ce genre ont été très nombreux sur le marché monétaire de New-York en 1947 alors que des compagnies ont emprunté de l'argent à court terme à des taux variant de 1½ p. 100 à 1¼ p. 100.